

Réponse de Michel Godet à Martin Hirsch : qui se trompe et nous trompe ?

Michel Godet est professeur au CNAM et membre du Conseil d'analyse économique.

J'ai été vertement traité dans l'article de Martin Hirsch « Le RSA victime de contrevérités » dans *Le Monde* du 4 octobre où le Haut Commissaire répond sur la forme à mon article paru dans *Le Monde* du 26 septembre et intitulé « Non au RSA et à ses effets pervers ! ».

Sur le fond, il ne répond absolument pas aux sept effets pervers remontés du terrain. Il affirme seulement que mes assertions sur le revenu d'un smicard devenant inférieur à celui d'un RSA sont fausses (la preuve de mon incompetence !). J'ai donc interrogé à nouveau la base qui montre que j'ai hélas raison et que Martin Hirsch se trompe et nous trompe ! Il est vrai que quelques semaines après cet article, les parlementaires ont amendé le projet : les droits connexes seraient calculés proportionnellement au revenu et ne seront plus liés au statut

Des acteurs de terrain où a été expérimenté le RSA, qui préfèrent garder l'anonymat (par crainte de représailles politiques ?), m'ont répondu. La République n'embastille plus, mais elle peut limoger ceux qui osent dire la vérité du terrain. Sans oublier tous ceux qui pensent à leur carrière et se taisent. Je n'en fais pas partie et je peux donc affirmer que Martin Hirsch refuse d'entendre la réalité du terrain et s'obstine à vouloir généraliser un dispositif inutile, inefficace et aux multiples effets pervers.

Il aurait été plus sage d'attendre les résultats mitigés de l'évaluation des expérimentations et de découvrir que ce dispositif d'inspiration jacobine va nécessiter la création de 2 000 postes de plus dans les CAF et autant à l'ANPE. Monsieur Hirsch le sait mais ne veut pas l'entendre. Il s'entête à défendre son projet, comme naguère Martine Aubry avec les 35 heures.

En alertant l'opinion, j'assume ma responsabilité vis-à-vis des générations futures afin de ne pas alourdir le fardeau de la dette due à nos erreurs accumulées. Les caisses sont vides et la crise financière nous invite à siffler la fin des bêtises publiques : le pavé des bonnes intentions conduit à l'enfer. Mes critiques portent essentiellement sur le RSA attribué aux personnes seules. Celui attribué aux familles avec enfants peut être assimilé à un supplément d'allocation familiale attribué aux familles pauvres. Ce qui revient à remettre en cause le caractère universel des dites allocations. Il aurait été plus sage de les augmenter pour toutes les familles et de les rendre imposables.

Note envoyée par des acteurs de terrain suite à l'article de Martin Hirsch (extraits)

« Je vous prie de trouver, ci-dessous, les remarques afférentes à l'article 'le RSA victime de contrevérités'. Vous avez raison d'affirmer que 'une personne travaillant à

60%, en contrat RSA, peut disposer de ressources équivalentes à celles dont dispose un salarié à temps plein payé au SMIC.'....

« une personne seule qui travaille à temps plein au SMIC perçoit un salaire de 1 037 € Pour un loyer d'un montant de 290 €, l'APL est évaluée à 16,55 € soit un total de 1 054 € Une personne qui travaille à 60 %, soit 20 heures/semaine, perçoit un salaire net de 583 € Elle percevra, selon le barème du projet de loi un RSA de 172,60 € Le montant de son APL sera de 170 €, si les ressources sont prises en compte pour son calcul, au lieu de 237 € si les ressources étaient neutralisées comme dans le dispositif RMI actuel. Apparemment, les droits connexes seront calculés proportionnellement au revenu et ne seront plus liés au statut. Ses ressources, seront donc égales à 926 €, soit une différence de 128 € en moins par rapport à une personne travaillant à temps plein. Pour une personne au RSA à 26 heures par semaine la différence avec un Smicard à plein temps ne serait plus que de 77 € À cela, il faudrait ajouter les droits connexes dont bénéficient les Rmistes (CMU, exonérations de taxes d'habitation, bons de nourritures, déplacements gratuits...). ».

« Une personne seule qui travaille à temps partiel et qui bénéficie de la prestation RSA, a bien un niveau de vie comparable voire supérieur à celui d'un travailleur à temps plein au SMIC. Les salariés dans cette dernière situation ne seront pas concernés par le RSA, alors qu'ils peuvent être considérés comme des « travailleurs pauvres » pour reprendre l'expression de Martin Hirsch. Quid de la sortie du RSA et du coût financier national ? Les exemples démontrent également l'importance du droit APL qui est la variable d'ajustement dans le budget logement ».

	Salaires		RSA	APL	Total
Personne seule	SMIC temps plein	1 037,00 €		16,55 €	1 053,55 €
	20h	583,00 €	172,60 €	170,00 €	925,60 €
	26h	770,66 €	101,31 €	105,77 €	977,74 €

En prenant le revenu horaire, il est frappant de constater qu'en travaillant 26% de moins (26h par semaine au lieu de 35h), ce système permet de gagner l'équivalent de 25% de plus par heure travaillée. Et moins l'on travaille (43% de moins pour 20h par rapport à 35h), plus l'on gagne (54% de plus en équivalent heure travaillée).